TABLE DES MATIÈRES

AVIS DE CONVOCATION DE L'ASSEMBLÉE GÉNÉRALE ANNUELLE DU PLAN CONJOINT 2

PROJET D'ORDRE DU JOUR DE L'ASSEMBLÉE GÉNÉRALE ANNUELLE DU PLAN CONJOINT 2

AVIS DE CONVOCATION DE L'ASSEMBLÉE GÉNÉRALE ANNUELLE DES MEMBRES 3

PROJET D'ORDRE DU JOUR DE L'ASSEMBLÉE GÉNÉRALE ANNUELLE DES MEMBRES..... 3

RÈGLES DE PROCÉDURE DE L'ASSEMBLÉE GÉNÉRALE ANNUELLE 4

PROCÈS-VERBAL DE L'ASSEMBLÉE GÉNÉRALE ANNUELLE DU PLAN CONJOINT DU 31 AOÛT 2021 6

PROCÈS-VERBAL DE L'ASSEMBLÉE GÉNÉRALE ANNUELLE DES MEMBRES DU 31 AOÛT 2021 11

MESSAGE DU PRÉSIDENT DU SYNDICAT DES PRODUCTEURS DE BOIS DE LA MAURICIE 18

LA CARTE DU TERRITOIRE DE LA FÉDÉRATION..... 20

MESSAGE DU PRÉSIDENT DE LA FÉDÉRATION DES PRODUCTEURS DE BOIS DU QUÉBEC..... 21

LA STRUCTURE SYNDICALE..... 22

LE CONSEIL D'ADMINISTRATION 23

LE PERSONNEL..... 25

LA MISE EN MARCHÉ 26

L'AMÉNAGEMENT FORESTIER..... 30

LE FONDS D'INFORMATION, DE RECHERCHE ET DÉVELOPPEMENT 30

LA CARTE DU TERRITOIRE.....

ASSEMBLÉE GÉNÉRALE ANNUELLE DU PLAN CONJOINT

AVIS DE CONVOCATION

Madame, Monsieur,

Par la présente, il nous fait plaisir de vous convoquer à l'assemblée générale annuelle du Plan conjoint du Syndicat des producteurs de bois de la Mauricie qui se tiendra :

Jeudi 28 avril 2022
Inscription : 12 h 30
Début de la réunion : 13 h
Lieu : 4 Rte Ste Anne O, Yamachiche, QC G0X 3L0, 819-228-9434

Comme les mesures sanitaires en lien avec le Covid sont actuellement en changement, nous ne pouvons, pour le moment, vous informer sur celles qui seront en vigueur lors de l'Assemblée. Surveillez attentivement les mesures sanitaires annoncées par le Gouvernement du Québec, car nous devrons nous y conformer.

Vous trouverez, à la suite de cet avis de convocation, le projet d'ordre du jour.

Veuillez agréer, Madame, Monsieur nos salutations distinguées.

Laurier Mongrain, président

PROJET D'ORDRE DU JOUR

1. Mot de bienvenue du président
2. Ouverture de la réunion
3. Lecture et adoption de l'avis de convocation
4. Lecture et adoption des procédures d'assemblée
5. Lecture et adoption du projet d'ordre du jour
6. Lecture et adoption du procès-verbal de l'assemblée générale annuelle du 31 août 2021
7. Lecture et adoption du rapport d'activités 2021
8. Lecture et adoption du rapport financier 2021
9. Ratification des gestes du conseil d'administration
10. Divers
11. Levée de l'assemblée

ASSEMBLÉE GÉNÉRALE ANNUELLE DES MEMBRES
AVIS DE CONVOCATION

Madame, Monsieur,
Par la présente, il nous fait plaisir de vous convoquer à l'assemblée générale annuelle des membres du Syndicat des producteurs de bois de la Mauricie qui se tiendra :

Jeudi 28 avril 2022
Inscription : 12 h 30
Début de la réunion : après l'assemblée du Plan conjoint

Les administrateurs sortants sont :

Administrateur sortant	Numéro de poste	Secteur
François Douville	2	La MRC des chenaux et la MRC de Mékinac, en excluant les municipalités d'Hervey-Jonction, de Lac-aux-Sables et de Notre-Dame-de-Montauban, la ville de La Tuque, la municipalité de La Bostonnais et la municipalité de Lac-Édouard
Jean-Denis Toupin	4	La MRC de Maskinongé, la ville de Trois-Rivières et la ville de Shawinigan
Guillaume Goyette	7	MRC D'Autray, MRC de Joliette, MRC de l'Assomption, MRC de Matawini, MRC de Montcalm et MRC les Moulins

Veuillez prendre note que seuls les membres en règle du Syndicat des producteurs de bois de la Mauricie ont le droit de vote lors de cette assemblée. Vous trouverez, à la suite de cet avis de convocation, le projet d'ordre du jour. Veuillez agréer, Madame, Monsieur, nos salutations distinguées.

Laurier Mongrain, président

PROJET D'ORDRE DU JOUR

1. Mot de bienvenue par le président et ouverture de la réunion
2. Lecture et adoption de l'avis de convocation
3. Lecture et adoption des procédures d'assemblée
4. Lecture et adoption du projet d'ordre du jour
5. Lecture et adoption du procès-verbal de l'assemblée générale annuelle du 31 août 2021
6. Message du président
7. Lecture et adoption du rapport des activités 2021
8. Lecture et adoption du rapport financier 2021
9. Ratification des gestes du conseil d'administration
10. Élection de trois administrateurs
11. Allocution des invités
12. Divers
13. Tirage de prix de présence
14. Levée de l'assemblée

RÈGLES DE PROCÉDURE DE L'ASSEMBLÉE GÉNÉRALE ANNUELLE

1. Le droit de parole

Lorsqu'un membre ou toute autre personne qui a le droit de parole désire participer au débat, il se lève et demande la parole au président. Si plus d'une personne demande la parole en même temps, le président établit l'ordre de priorité. Toute intervention doit être faite au micro et le président d'assemblée donne la parole selon l'ordre dans lequel les participants s'y sont présentés. L'intervention doit se limiter au sujet à l'étude. Pendant qu'un participant a la parole, il ne s'adresse qu'au président, jamais à un membre de l'assemblée, se borne à la question et évite toute personnalité.

2. Les propositions

a) Toute proposition est d'abord présentée par un participant et appuyée par un deuxième. La proposition est ensuite étudiée par l'assemblée qui, après le débat, exprime son avis au moyen d'un vote.

b) Lorsqu'un participant désire faire une proposition, il demande la parole au président et fait sa proposition. Si la proposition est dans l'ordre et appuyée, le président la propose à l'assemblée pour étude. Une fois déclarée dans l'ordre par le président et lue à l'assemblée, elle est la propriété de celle-ci et le proposant ne peut la retirer sans le consentement de cette assemblée.

3. Le débat

a) Le débat s'engage à la suite du proposant qui, de droit, peut prendre la parole le premier. Celui qui l'a appuyée prendra la parole ensuite, s'il le désire. Puis, viendront les autres participants. Le proposant a également le droit de réplique aux arguments de ses adversaires pour clore le débat, mais cette réplique ne doit pas être suivie d'autres argumentations.

b) Le temps maximum alloué à chaque participant au débat est de cinq minutes. Lorsque tous ceux qui voulaient participer au débat l'ont fait, un participant qui a déjà pris la parole peut parler une seconde fois s'il a de nouvelles considérations à soumettre.

c) Au cours du débat, toute proposition peut être modifiée par voie d'amendement et doit être appuyée. Un amendement qui a pour effet d'annuler la proposition principale ne doit pas être admis pour discussion. L'amendement ne doit pas non plus être de nature à faire de la proposition principale une nouvelle proposition.

d) On peut faire un sous-amendement pour modifier un amendement, mais un sous-amendement ne peut être amendé. On prend le vote en commençant par le sous-amendement; si le sous-amendement est battu et s'il n'y a pas d'autre sous-amendement proposé, on vote sur l'amendement. Si l'amendement est battu et s'il n'y a pas de nouvel amendement, on vote sur la proposition principale.

e) Tant qu'une proposition n'est pas décidée, aucune autre n'est reçue, à moins que ce ne soit pour l'amender, la différer ou la renvoyer à un comité.

4. Le vote

a) Quand le vote est appelé par le président et accepté par la majorité de l'assemblée, toute discussion cesse et le vote se prend.

b) Un participant peut exiger que la question sous délibération soit mise aux voix sur proposition dûment appuyée par un autre participant et acceptée par la majorité de l'assemblée. Toute discussion cesse alors et le vote se prend.

c) Le vote se prend à main levée à moins que la majorité des personnes présentes ne réclame le vote par bulletin secret.

d) Le président n'a droit de voter qu'en cas de partage égal des voix, alors que son vote est prépondérant. Dans ce cas, le président peut aussi, s'il le juge à propos, appeler un second vote et ne trancher la question que s'il y a un deuxième partage égal des voix.

5. Question de privilège

a) Si un participant croit que sa réputation ou celle de l'organisation est en danger ou s'il y a lieu de réprimer le désordre ou de se plaindre des conditions matérielles du lieu de la réunion ou autres faits analogues, on est justifié de soulever une question de privilège qui a le pas sur les autres questions d'un ordre inférieur.

b) Avec le point d'ordre, c'est la seule proposition qui permet d'interrompre un orateur. C'est au président qu'il appartient de décider, sauf appel à l'assemblée, si le privilège invoqué est réel ou non. La question de privilège n'a pas besoin d'être appuyée et n'est pas discutée si elle est jugée recevable par le président.

6. Point d'ordre

a) Le point d'ordre et la question de privilège sont les seuls moyens légitimes d'interrompre un autre participant pendant qu'il parle, exception faite, avec le consentement de l'orateur, des questions pouvant être posées par l'entremise du président.

b) Si un participant croit qu'une expression imprécise a été employée, qu'un argument déplacé a été introduit ou qu'une règle de procédure a été violée, il est justifié de soulever un point d'ordre et d'interrompre l'orateur. Le point d'ordre doit être spécifié clairement et d'une manière précise. Le président décide sans débat.

PROCÈS-VERBAL DE L'ASSEMBLÉE GÉNÉRALE ANNUELLE DU PLAN CONJOINT DU SYNDICAT DES PRODUCTEURS DE BOIS DE LA MAURICIE TENUE AU RESTAURANT LA PORTE DE LA MAURICIE DE YAMACHICHE

LE 31 AOÛT 2021 A 13 H

Personnes présentes : 39

1.- MOT DE BIENVENUE DU PRÉSIDENT

Monsieur Laurier Mongrain souhaite la bienvenue à tous et ouvre la réunion à 13 h 10.

2.- OUVERTURE DE LA RÉUNION

Résolution # 2021-08-31-1550
Ouverture de l'assemblée

Sur proposition de monsieur Mario Lapolice, secondée par monsieur Vital Deschênes, l'assemblée est ouverte à 13 h 10.

Monsieur Laurier Mongrain fait la lecture du mot du président qui se retrouve aux pages 20 et 21 du rapport annuel.

5.- LECTURE ET ADOPTION DU PROJET D'ORDRE DU JOUR

Monsieur Laurier Mongrain procède à la lecture de l'ordre du jour.

1. Mot de bienvenue par le président
2. Ouverture de la réunion
3. Lecture et adoption de l'avis de convocation
4. Lecture et adoption des procédures d'assemblée
5. Lecture et adoption du projet d'ordre du jour
6. Lecture et adoption du procès-verbal de l'assemblée générale annuelle du Plan conjoint du 25 avril 2019
7. Lecture et adoption du rapport d'activités 2019 et 2020
8. Lecture et adoption du rapport financier 2019 et 2020
9. Nomination du vérificateur du Syndicat
10. Ratification des gestes du conseil d'administration
11. Mise en marché du bois de sciage
12. Divers
13. Levée de l'assemblée

Résolution # 2021-08-31-1551
Acceptation du projet d'ordre du jour

Sur proposition de monsieur Camille Levesque, secondée par monsieur Jean-Marie Giguère, le projet d'ordre du jour est accepté en laissant le « Divers » ouvert.

3.- LECTURE ET ADOPTION DE L'AVIS DE CONVOCATION

Monsieur Ghislain Leblond fait la lecture de l'avis de convocation.

Résolution # 2021-08-31-1552
Lecture et adoption de l'avis de convocation

Sur proposition de monsieur Luc Champagne, secondée par monsieur Marc Duplessis, l'avis de convocation est accepté.

4.- LECTURE ET ADOPTION DES PROCÉDURES D'ASSEMBLÉE

Monsieur Leblond demande s'il fait une lecture intégrale des procédures d'assemblée.

Résolution # 2021-08-31-1553
Lecture et adoption des procédures d'assemblée

Sur proposition de monsieur Jean-Marie Giguère, secondée par monsieur Claude Gagnon et de façon unanime, les procédures d'assemblées sont acceptées sans lecture.

6.- *LECTURE ET ADOPTION DU PROCÈS-VERBAL DE L'ASSEMBLÉE GÉNÉRALE ANNUELLE DU PLAN CONJOINT DU 25 AVRIL 2019*

Monsieur Leblond demande s'il fait une lecture en diagonale du procès-verbal. Les producteurs répondent de façon affirmative. Monsieur Leblond en fait la lecture immédiatement.

Résolution # 2021-08-31-1554
Adoption du procès-verbal de l'assemblée générale annuelle du Plan conjoint du 25 avril 2019

Sur proposition de monsieur Alain Thibodeau, secondée par monsieur Claude Gagnon, le procès-verbal de l'assemblée générale annuelle du Plan conjoint du 25 avril 2019 est accepté tel que rédigé.

7.- LECTURE ET ADOPTION DU RAPPORT DES ACTIVITÉS 2019 ET 2020

Monsieur Ghislain Leblond présente le rapport des activités qui se trouve dans le rapport annuel aux pages 27 à 40.

Résolution # 2021-08-31-1555
Adoption du rapport des activités 2019 et 2020

Sur proposition de monsieur Mario Lapolice, secondée par monsieur Marc Duplessis, le rapport des activités 2019 et 2020 est accepté.

8.- LECTURE ET ADOPTION DU RAPPORT FINANCIER 2019 ET 2020

Monsieur Laurier Mongrain invite madame Joanie Baril à venir présenter les états financiers du Syndicat.

Monsieur Leblond mentionne que madame Baril présentera les états financiers se terminant au 31 décembre 2020 uniquement étant donné que ceux-ci comprennent également les chiffres de l'année 2019. Il ajoute que les états financiers complets au 31 décembre 2019 sont également inclus dans le rapport annuel.

Les producteurs sont d'accord avec la suggestion.

Madame Baril présente les états financiers du Syndicat au 31 décembre 2020. Quelques précisions sont demandées sur ceux-ci.

Résolution # 2021-08-31-1556
Adoption du rapport financier 2019 et 2020

Sur proposition de monsieur Mario Lapolice, secondée par monsieur Benoit Michaud, le rapport financier 2019 et 2020 est accepté.

Une question est posée sur la vision des administrateurs au niveau des surplus du Syndicat.

Monsieur Leblond mentionne que les surplus peuvent sembler élevés, mais que le chiffre d'affaires du Syndicat, les risques encourus et le roulement nécessaire pour les paiements des producteurs exigent une certaine somme d'argent accumulée. Il ajoute que les administrateurs du Syndicat ont pris la décision de remettre le plus d'argent possible lors de l'émission de la rétro afin de maintenir les surplus accumulés au niveau actuel.

Monsieur Mongrain remercie madame Baril pour sa présentation.

9.- NOMINATION DU VÉRIFICATEUR DU SYNDICAT

Monsieur Leblond mentionne que nous devons choisir un vérificateur pour les prochaines années, car le mandat de la firme actuelle est terminé. La firme actuelle nous a informés au mois de juillet qu'elle abandonnait la confection d'états financiers vérifiés. Comme les appels d'offres ont été envoyés au cours de l'été, la date de dépôt des soumissions par les firmes comptables a été fixée au 30 septembre 2021. Il faudrait donc que l'Assemblée donne le mandat, par résolution, au conseil d'administration, pour choisir le prochain vérificateur.

Résolution # 2021-08-31-1557
Nomination du vérificateur du Syndicat

Sur proposition de monsieur Marc Duplessis, secondée de monsieur Jean-Luc Paquin et de façon unanime, il est décidé de mandater le conseil d'administration afin de choisir la prochaine firme comptable.

10.- RATIFICATION DES GESTES DU CONSEIL D'ADMINISTRATION

Monsieur Mongrain demande une résolution pour la ratification des gestes des administrateurs au cours de l'année 2019 et 2020.

Résolution # 2021-08-31-1558
Ratification des gestes du conseil d'administration

Sur proposition de monsieur Mario Lapolice, secondée de monsieur Jean-Marie Giguère et de façon unanime, les gestes du conseil d'administration pour l'année 2019 et 2020 sont ratifiés.

11.- MISE EN MARCHÉ DU BOIS DE SCIAGE

Monsieur Leblond fait un retour sur la mise en marché du bois de sciage depuis le début de l'année 2020. Il aborde les sujets suivants :

- Arrivée de la pandémie;
- Fermeture de plusieurs unités de production de bois de sciage;
- Inventaire de bois de sciage élevé sur les propriétés des producteurs et modification du mode de mesurage par certains industriels pour passer du MPMP, à la TMV et par la suite, à la corde;
- Hausse très importante des prix du bois scié vendu par les industriels;
- Faible hausse du prix du bois pour les producteurs.

Monsieur Laurier Mongrain demande si les producteurs ont des questions ou des commentaires.

Quelques commentaires sont faits à l'effet que les usines de transformations auraient payé le bois plus cher aux producteurs en fonction du prix qu'elles vendaient leurs produits.

Monsieur Luc Champagne mentionne qu'il possède une petite scierie et qu'il a majoré ses prix, mais que les grosses usines ne l'ont pas fait.

12- DIVERS

Un producteur demande des informations au niveau des travaux qui peuvent être effectués en forêt en regard de la réglementation sur les milieux humides.

Monsieur Leblond mentionne que le projet de règlement a été modifié avant son adoption et qu'actuellement, la majorité des opérations sylvicoles que les producteurs font se classe dans les exclusions de demande d'autorisation sauf les opérations de drainage. Il est suggéré de faire à faire avec un conseiller forestier avant d'effectuer des travaux afin de s'assurer que tout est conforme.

Une autre question est posée sur les marchés du tremble et principalement sur celui du panneau.

Monsieur Leblond mentionne que les prix des panneaux ont augmenté beaucoup depuis le début de la pandémie, mais que comme le Syndicat avait signé une entente de trois ans, que le Syndicat n'a pas refait de négociation avec la compagnie, ce qui fait que les prix aux producteurs sont demeurés stables. Le Syndicat, lors de la dernière négociation, n'avait pas prévu qu'un tel événement arrive en 2020.

13.- LEVÉE DE L'ASSEMBLÉE

Résolution # 2021-08-31-1559
Levée de la réunion

Sur proposition de monsieur Luc Champagne, secondée par monsieur Mario Lapolice, la réunion est levée à 14 h 56.

Laurier Mongrain Président	Ghislain Leblond Secrétaire

↓

☐ Est accepté tel que rédigé

☐ Est accepté tel que modifié

PROCÈS-VERBAL DE L'ASSEMBLÉE GÉNÉRALE ANNUELLE DES MEMBRES DU SYNDICAT DES PRODUCTEURS DE BOIS DE LA MAURICIE TENUE AU RESTAURANT LA PORTE DE LA MAURICIE DE YAMACHICHE

LE 31 AOÛT 2021 A 14 H 55

33 membres présents
39 personnes présentes

1.- MOT DE BIENVENUE ET OUVERTURE DE LA RÉUNION

Monsieur Laurier Mongrain souhaite la bienvenue à tous et ouvre la réunion à 14 h 55.

Résolution # 2021-08-31-1560
Ouverture de l'assemblée

Sur proposition de monsieur André Saulnier, secondée par monsieur Alain Thibodeau, l'assemblée est ouverte à 14 h 55.

2.- LECTURE ET ADOPTION DE L'AVIS DE CONVOCATION

Monsieur Ghislain Leblond fait la lecture de l'avis de convocation.

Résolution # 2021-08-31-1561
Lecture et adoption de l'avis de convocation

Sur proposition de monsieur François Douville, secondée par monsieur Claude Gagnon, l'avis de convocation est accepté.

3.- LECTURE ET ADOPTION DES PROCÉDURES D'ASSEMBLÉE

Monsieur Leblond demande s'il fait une lecture intégrale des procédures d'assemblée.

Résolution # 2021-08-31-1562
Lecture et adoption des procédures d'assemblée

Sur proposition de monsieur Vital Deschênes, secondée par monsieur Ronald Lapierre et de façon unanime, les procédures d'assemblée sont acceptées sans lecture.

4.- LECTURE ET ADOPTION DU PROJET D'ORDRE DU JOUR

Monsieur Ghislain Leblond procède à la lecture de l'ordre du jour.

Résolution # 2021-08-31-1563
Acceptation du projet d'ordre du jour

Sur proposition de monsieur André Saulnier, secondée par monsieur Alain Thibodeau, le projet d'ordre jour est accepté en laissant le « Divers » ouvert.

ORDRE DU JOUR

1. Mot de bienvenue par le président et ouverture de la réunion
2. Lecture et adoption de l'avis de convocation
3. Lecture et adoption des procédures d'assemblée
4. Lecture et adoption du projet d'ordre du jour
5. Lecture et adoption du procès-verbal de l'assemblée générale annuelle des membres du 25 avril 2019
6. Message du président
7. Lecture et adoption du rapport des activités 2019 et 2020
8. Lecture et adoption du rapport financier 2019 et 2020
9. Nomination du vérificateur
10. Ratification des gestes du conseil d'administration
11. Modification au Règlement du Syndicat des producteurs de bois de la Mauricie
12. Élection de quatre administrateurs
13. Divers
14. Levée de l'assemblée

5.- ***LECTURE ET ADOPTION DU PROCÈS-VERBAL DE L'ASSEMBLÉE GÉNÉRALE ANNUELLE DES MEMBRES DU 25 AVRIL 2019***

Monsieur Leblond demande s'il fait une lecture intégrale ou abrégée du procès-verbal du 25 avril 2019.

Résolution # 2021-08-31-1564
Adoption du procès-verbal de l'assemblée générale annuelle des membres du 25 avril 2019

Sur proposition de monsieur Mario Lapolice, secondée par monsieur Camil Levesque et de façon unanime, le procès-verbal de l'assemblée générale annuelle des membres du 25 avril 2019 est lu de façon abrégée et acceptée.

6.- ***MESSAGE DU PRÉSIDENT***

Ce sujet a déjà été traité lors de l'assemblée générale annuelle du Plan conjoint.

7.- ***LECTURE ET ADOPTION DU RAPPORT DES ACTIVITÉS 2019 ET 2020***

Monsieur Laurier Mongrain mentionne que le rapport d'activités fut présenté lors de l'assemblée précédente.

Résolution # 2021-08-31-1565
Adoption du rapport des activités 2019 et 2020

Sur proposition de monsieur Jean-Marie Giguère, secondée par monsieur Jean-Luc Paquin et de façon unanime, le rapport des activités 2019 et 2020 est accepté.

8.- LECTURE ET ADOPTION DU RAPPORT FINANCIER 2019 ET 2020

Monsieur Laurier Mongrain mentionne que le rapport financier 2019 et 2020 fut présenté lors de l'assemblée précédente.

Résolution # 2021-08-31-1566
Adoption du rapport financier 2019 et 2020

Sur proposition de monsieur Jean-Denis Toupin, secondée par monsieur Mario Lapolice et de façon unanime, le rapport financier 2019 et 2020 est accepté.

9.- NOMINATION DU VÉRIFICATEUR DU SYNDICAT

Monsieur Leblond mentionne que nous devons choisir un vérificateur pour les prochaines années, car le mandat de la firme actuelle est terminé. La firme actuelle nous a informés au mois de juillet qu'elle abandonnait la confection d'états financiers vérifiés. Comme les appels d'offres ont été envoyés au cours de l'été, la date de dépôt des soumissions par les firmes comptables a été fixée au 30 septembre 2021. Il faudrait donc que l'Assemblée donne le mandat, par résolution, au conseil d'administration, pour choisir le prochain vérificateur.

Résolution # 2021-08-31-1567
Nomination du vérificateur du Syndicat

Sur proposition de monsieur Mario Lapolice, secondée de monsieur Marc Duplessis et de façon unanime, il est décidé de mandater le conseil d'administration afin de choisir la prochaine firme comptable.

10.- RATIFICATION DES GESTES DU CONSEIL D'ADMINISTRATION

Monsieur Mongrain demande une résolution pour la ratification des gestes des administrateurs au cours de l'année 2019 et de l'année 2020.

Résolution # 2021-08-31-1568
Ratification des gestes du conseil d'administration

Sur proposition de monsieur Mario Lapolice, secondée de monsieur Jean-Luc Paquin et de façon unanime, les gestes du conseil d'administration pour l'année 2019 et pour l'année 2020 sont ratifiés.

11.- MODIFICATION AU RÈGLEMENT DU SYNDICAT DES PRODUCTEURS DE BOIS DE LA MAURICIE

Monsieur Leblond mentionne que lorsque la région de Lanaudière avait rejoint celle de la Mauricie, 2 postes d'administrateurs avaient été ajoutés. Il avait été convenu alors que lorsque les choses se seraient placées, que deux postes d'administrateurs seraient abolis.

Monsieur Leblond mentionne que lors de la dernière AGA 2019, un poste avait été aboli. Aujourd'hui, la proposition du conseil d'administration est d'abolir un autre poste et de modifier les secteurs du Syndicat pour les rendre plus représentatifs des activités effectuées par le Syndicat.

Un producteur demande les critères qui ont été pris en compte pour redéfinir les territoires du syndicat et le nombre d'administrateurs pour chacun de ceux-ci.

Monsieur Leblond mentionne que les points suivants ont été pris en compte :

- Le nombre de producteurs;
- Le nombre de producteurs qui coupe du bois;
- Le volume de bois mis en marché;
- Les activités du Syndicat en regard de l'aménagement forestier.

Résolution # 2021-08-31-1569
Modification à la réglementation du Syndicat

Sur proposition de monsieur Benoit Michaud, secondée de monsieur Jean-François Villeneuve et de façon unanime, les modifications sont acceptées tel que présenté dans le tableau ci-dessous dans la colonne règlement adopté le 31 août 2021.

Ancien règlement	*Règlement adopté le 31 août 2021*
ARTICLE 12 : CONSEIL D'ADMINISTRATION ***12.01*** *Le Syndicat est régi par un conseil d'administration de 8 membres. Les administrateurs ont la responsabilité de la bonne marche du Syndicat sur le territoire qu'ils représentent. Ils sont responsables du recrutement des membres dans leur secteur et ils doivent faire de la propagande pour les assemblées du Syndicat.*	***ARTICLE 12 : CONSEIL D'ADMINISTRATION*** ***12.01*** *Le Syndicat est régi par un conseil d'administration de 7 membres. Les administrateurs ont la responsabilité de la bonne marche du Syndicat sur le territoire qu'ils représentent. Ils sont responsables du recrutement des membres dans leur secteur et ils doivent faire de la propagande pour les assemblées du Syndicat.*

12.08 Mode d'élection des administrateurs : *f) Les secteurs, aux fins d'élection des administrateurs du Syndicat, sont les suivants :* ***Secteur no 1 :*** *La ville de La Tuque, la municipalité de La Bostonnais et la municipalité de Lac-Édouard; poste 1* ***Secteur no 2 :*** *La MRC des chenaux et la MRC de Mékinac, en excluant les municipalités d'Hervey-Jonction, de Lac-aux-Sables et de Notre-Dame-de-Montauban; postes 2 et 3* ***Secteur no 3 :*** *La ville de Trois-Rivières et la ville de Shawinigan; postes 4 et 5* ***Secteur no 4 :*** *La MRC de Maskinongé; postes 6* ***Secteur no 5 :*** *La MRC D'Autray, la MRC de Joliette, la MRC de l'Assomption, la MRC de Matawini, la MRC de Montcalm et la MRC Les Moulins; postes 7 et 8*	**12.08 Mode d'élection des administrateurs :** *f) Les secteurs, aux fins d'élection des administrateurs du Syndicat, sont les suivants :* ***Secteur no 1 :*** *La MRC des chenaux et la MRC de Mékinac, en excluant les municipalités d'Hervey-Jonction, de Lac-aux-Sables et de Notre-Dame-de-Montauban, la ville de La Tuque, la municipalité de La Bostonnais et la municipalité de Lac-Édouard; poste 1, 2 et 3* ***Secteur no 2 :*** *La MRC de Maskinongé, la ville de Trois-Rivières et la ville de Shawinigan; postes 4 et 5* ***Secteur no 3 :*** *La MRC D'Autray, la MRC de Joliette, la MRC de l'Assomption, la MRC de Matawini, la MRC de Montcalm et la MRC Les Moulins; postes 6 et 7* *Après l'élection du 31 août 2021, un tirage au sort sera fait afin de déterminer entre le poste 1 et le poste 3, celui qui aura un mandat de deux ans et celui qui aura un mandat de 3 ans.*

12.- ÉLECTION DE QUATRE ADMINISTRATEURS

Monsieur Ghislain Leblond mentionne que cette année, il y a quatre postes en élection et le Syndicat a reçu une mise en candidature par poste, soit :

Monsieur Dominic Boudreault pour le poste numéro 1
Monsieur Laurier Mongrain pour le poste numéro 3
Monsieur Clovis Paquin pour le poste numéro 6, devenu le poste 5
Monsieur André Saulnier pour le poste numéro 7, devenu le poste 6

Monsieur Leblond mentionne qu'il n'y avait pas eu de dépôt de mise en candidature pour l'ancien poste numéro 5 et que ce poste a été aboli à la suite de la décision prise par l'assemblée au point précédent.

Monsieur Leblond demande une résolution afin d'entériner les nominations pour les quatre postes d'administrateurs.

Résolution # 2021-08-31-1570
Nomination aux postes 1, 3, 5 et 6

Sur proposition de monsieur Mario Lapolice, secondée de monsieur Ronald Lapierre, messieurs Dominic Boudreault, Laurier Mongrain, Clovis Paquin et André Saulnier sont confirmés comme administrateurs aux postes respectifs 1, 3, 5 et 6.

13.- DIVERS

Aucun sujet n'est discuté à ce point.

14.- LEVÉE DE L'ASSEMBLÉE

Résolution # 2021-08-30-1571
Levée de la réunion

Sur proposition de monsieur André Saulnier, secondée par monsieur Jean-Luc Paquin, la réunion est levée à 15 h 20.

Laurier Mongrain Président	Ghislain Leblond Secrétaire

☐ Est accepté tel que rédigé

☐ Est accepté tel que modifié

PRÉSENCES - AGA 31 AOÛT 2021

Mauricie-Lanaudière

Nom	Raison sociale	Membre ou non-membre
Laurier Mongrain		Membre
Clovis Paquin	9355-2651 Québec inc.	Membre
François Douville		Membre
Jean-Denis Toupin		Membre
André Saulnier		Membre
Jean-Gil Bellemare		Membre
Naud P., Durocher S., Lapolice M., Allard C.	Mario Lapolice	Membre
Isabelle Gilles		Membre
Luc Champagne		Membre
Normand Faucher		Membre
Guy Thibodeau		Membre
Jean-Marie Giguère	Jean-Marie Giguère/Lucie Tourigny	Membre
Réjean Veillette		Membre
Claude Gagnon		Membre
Marcel Groleau		Membre
Éric Champagne	Eric Champagne, Caroline Blais	Membre
Jean-Luc Paquin		Membre
Guy Massicotte	Guy et Réjean Massicotte	Membre
Alain Thibodeau		Membre
Alain Veillette		Membre
Denis St-Georges		Membre
Réjean Massicotte	Guy et Réjean Massicotte	Membre
Michel Duhaime		Membre
Marc Duplessis	Marc Duplessis et Sylvie Dion	Membre
Sylvie Moreau		Membre
Luce Damphousse		Membre
Jules Bournival		Membre
Jean-François Villeneuve		Membre
Ronald Lapierre		Membre
Vital Deschênes		Membre
Benoit Michaud		Membre
Marius Veillette	Opérations Dennar inc.	Membre
Camille Lévesque		Membre
Julien Moreau	Sylva Croissance	Membre
Étienne Massé	Solifor Mauricie S.E.C.	Non-membre
Denise Baril	Denise Baril/François Douville	Membre
Ghislain Leblond	SPBM	
Eric Frigon	SPBM	
Gilles Trudel	SPBM	
Benoit Levesque	SPBM	
Joannie Baril	Vérificatrice comptable	

MESSAGE DU PRÉSIDENT

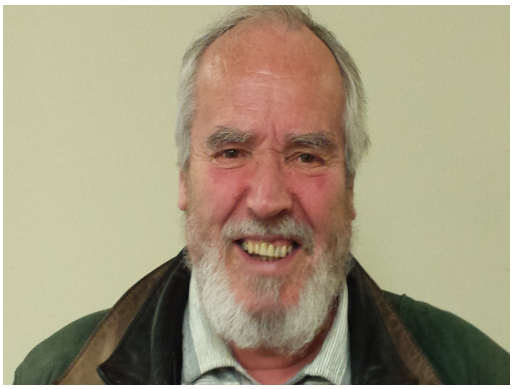

Producteurs, Productrices, Mesdames et Messieurs,

Il me fait plaisir, au nom des administrateurs, des employés et en mon nom personnel de vous souhaiter la bienvenue à cette 54e assemblée générale annuelle du Syndicat des producteurs de bois de la Mauricie.

Nous nous sommes rencontrés le 31 août dernier, près de 18 mois après le début des mesures sanitaires et de confinement dû la pandémie.
Malgré l'automne et l'hiver plutôt en dents de scie au niveau des mesures sanitaires, nous avons pu poursuivre toutes les activités du Syndicat reliées à la mise en marché et à l'aménagement forestier sans trop d'effets négatifs pour les producteurs et surtout, sans affecter les livraisons et les paiements.

Depuis plusieurs années, les volumes mis en marché sur le territoire sont en hausse graduelle…lente, mais constante. Toutefois, le portrait a grandement changé avec une diminution marquée du volume de bois destiné aux marchés de trituration et une augmentation importante des volumes destinés aux marchés du bois de sciage.

L'augmentation des revenus pour les producteurs n'a toutefois pas suivi la même ligne directrice et pourtant, nos obligations envers la société sont en hausse. Les prix du bois œuvré résineux ont été en hausse très importante depuis les deux dernières années pour atteindre plus de 1 900 $/mpmp en été 2021, et ce, sans engendrer une hausse des prix significative pour les producteurs. Malgré une baisse fulgurante par la suite, les prix se sont replacés et voisinent les 1 400 $/mpmp depuis quelques mois. Les prix aux producteurs ont cette fois été en hausse à partir de mois de décembre 2021, mais ce n'est pas la capacité de payer des usines qui ont le plus influencé leurs décisions, mais plutôt le manque de bois rond dans une période où leurs profits sont faramineux. L'ouverture attendue de l'usine Bois Lib à Princeville a surement influencé cette hausse malgré le fait que nos livraisons à cette usine ont débuté en 2022 uniquement. Nous ne pouvons que constater que, comme au niveau du reste de l'économie, c'est le processus d'offre et de la demande qui gère les marchés.

La réouverture de l'usine de sciage à Sainte-Thècle (Scierie Sainte-Thècle) en 2020 a aussi offert aux producteurs de nouveaux débouchés pour leur bois. Les livraisons se sont accentuées de façon importante en 2021 à cette usine. La situation de cette dernière est prometteuse pour l'automne avec une hausse des volumes et des prix pour les achats de peupliers.

L'ouverture de l'usine La Granaudière, à St-Michel des Saints, au printemps 2021, nous permettait de penser que nous avions finalement un débouché pour des essences résineuses de qualité trituration pour ce secteur.

Toutefois, à la suite de problèmes financiers, celle-ci a dû arrêter ses opérations en cours d'année. Il est à espérer que le nouvel acquéreur de l'usine pourra la faire fonctionner rondement et que les producteurs de forêts privées de notre région pourront recommencer à faire des livraisons de bois au cours de l'été 2022.

Au niveau du prix du bois destiné à la pâte, nous sommes en négociations pour certains marchés depuis la fin de l'année 2021 et nous le serons dans d'autres marchés au cours de l'année 2022. Les récentes hausses du prix du carburant et de tous les produits et services que les producteurs doivent utiliser pour leurs productions devraient entraîner une hausse significative du prix du bois. Toutefois, la compétition inégale et très agressive en provenance des terres du domaine de l'État, qui amène une surproduction de matière ligneuse, nous nuit de façon indéniable dans un système où c'est le principe de l'offre et de la demande qui prône.

Je ne peux passer sous le silence, le départ de monsieur Léo-Paul Quintal, le 31 août 2021, du conseil d'administration du Syndicat où il siégeait depuis 2007. Il a su aider le Syndicat à se développer et aider les producteurs au niveau de leur mise en marché et je veux le remercier pour tout le temps et l'énergie qu'il y a mis. De plus, je tiens à remercier monsieur Benoit Levesque, qui a quitté le Syndicat le 4 mars 2022 après plus de 28 ans de services aux producteurs. Il a toujours été attentif aux besoins des producteurs et nous lui souhaitons bonne chance dans ses nouveaux défis.

En terminant, je veux remercier les administrateurs et le personnel du Syndicat pour le travail fait pour l'ensemble des producteurs en pleine pandémie. La seule façon de maximiser les revenus et les avantages aux producteurs est que tout le monde travaille ensemble, dans un même but et une même direction. Je nous invite donc à continuer dans cette même voie afin que nous demeurions un fournisseur fiable.

Je souhaite à tous une excellente assemblée et une très bonne fin d'année 2022.

Laurier Mongrain

CARTE DU TERRITOIRE DE LA FÉDÉRATION

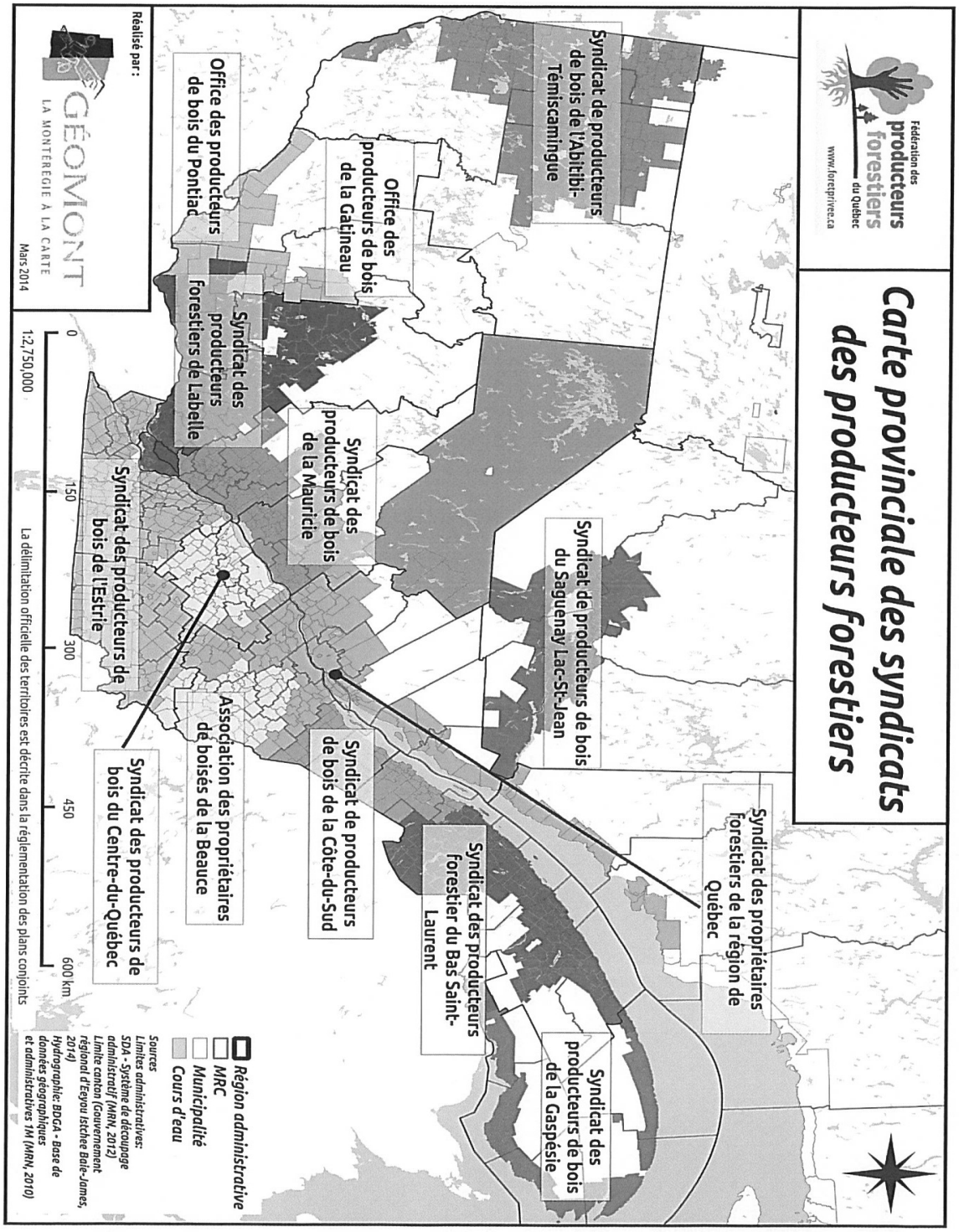

MESSAGE DU PRÉSIDENT DE LA FÉDÉRATION DES PRODUCTEURS FORESTIERS DU QUÉBEC

Le difficile équilibre entre les services environnementaux et économiques fournis à la société par nos boisés

C'est connu, nos lots boisés constituent l'épine dorsale d'une économie forestière qui a permis l'essor de plusieurs régions. Ce qui est moins connu, ce sont les biens et services environnementaux que nos forêts privées fournissent à l'ensemble des collectivités du Québec.

C'est en grande partie grâce au couvert forestier que nous protégeons et aménageons que les citoyens profitent de paysages agroforestiers resplendissants ainsi que d'une eau pure et abondante. Nos forêts et les milieux humides qu'elles abritent préservent des habitats fauniques ou floristiques, et donc la biodiversité.
Elles constituent aussi des corridors écologiques essentiels à la migration des espèces dans une trame fortement humanisée. Évidemment, le bois que nous récoltons permet, une fois transformé, de prolonger la période de séquestration du carbone par les arbres de nos forêts.

Il s'avère difficile, voire nébuleux, de tenter de chiffrer les retombées de ces biens et services écologiques offerts à la société par les propriétaires forestiers. Ils sont simplement inestimables.

C'est sans doute pourquoi, dans un objectif de conservation, l'État multiplie les réglementations visant notre territoire. Or, certaines réglementations parfois abusives frôlent l'expropriation et limitent notre capacité à poursuivre nos activités traditionnelles. Veut-on vraiment reléguer les propriétaires forestiers dans un rôle de garde forestier?

Nos boisés constituent une vitrine par laquelle les 8,5 millions de Québécois admirent la forêt. Nous avons donc tout intérêt que les pratiques de gestion forestière soient exemplaires, car la production de bois et celle de biens environnementaux ne sont pas incompatibles.

C'est pourquoi votre fédération s'implique dans la diffusion du guide de saines pratiques d'intervention en forêt privée et dans l'établissement de mesures de protection spécifiques à certaines espèces menacées qui pourront être intégrées aux plans d'aménagement forestier. Nous proposons aussi aux autorités publiques des ajustements réglementaires cohérents qui permettront d'optimiser les attributs environnementaux et économiques de la forêt privée.

Cependant, il faudra dorénavant convaincre la société d'accorder des compensations équitables aux producteurs lorsque les exigences de protection vont au-delà d'un seuil raisonnable. Cela doit changer, car actuellement, ces compensations demeurent quasi inexistantes.

Pierre-Maurice Gagnon
Producteur forestier et président de la FPFQ

LA STRUCTURE SYNDICALE

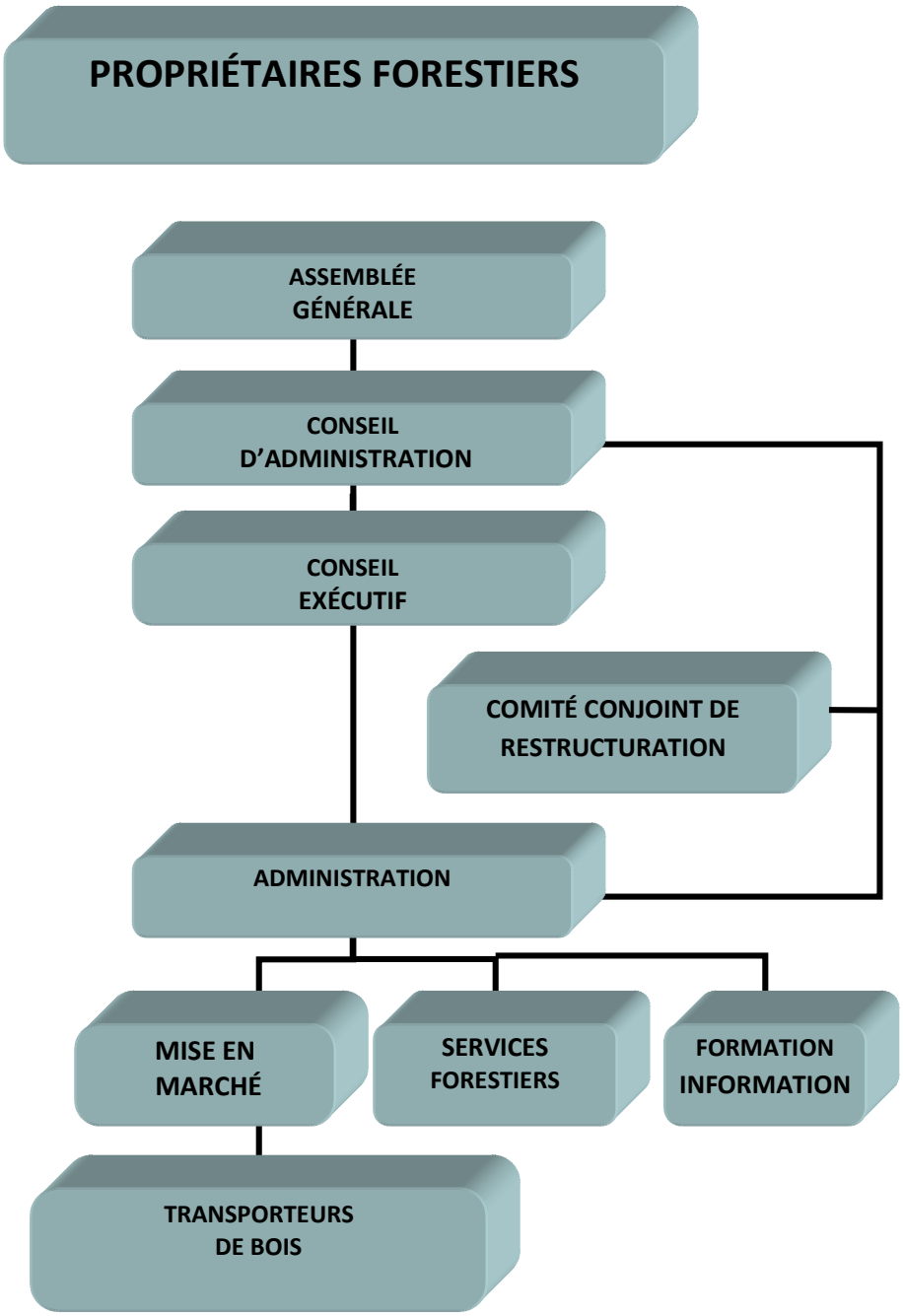

LE CONSEIL D'ADMINISTRATION

Selon les règlements généraux du Syndicat, le conseil d'administration est formé de sept membres. Le terme du poste des administrateurs est d'une durée de trois ans. Le conseil d'administration s'occupe de la direction générale du Syndicat. À la suite de l'assemblée générale annuelle, il voit à la formation du conseil exécutif ainsi qu'à d'autres comités qui sont utiles à sa bonne gestion. Les différents comités permettent une simplification administrative des tâches du conseil d'administration, une diminution des frais administratifs ainsi qu'une analyse de certains dossiers avant la présentation à ce dernier.

LES ADMINISTRATEURS PAR SECTEUR AU 31 DÉCEMBRE 2021		
SECTEUR 1		
Poste 1 M. Dominic Boudreault Administrateur En poste depuis 2018 1391, rue des Acajoux La Tuque Tél. : 819-523-5458	**Poste 2** M. François Douville Administrateur En poste depuis 2004 580, Route 352 Saint-Adelphe Tél. : 418-322-5530	**Poste 3** M. Laurier Mongrain Président En poste depuis 2007 205, Pointe Trudel Ste-Geneviève-de-Batiscan Tél. : 418-362-2089
MRC de Mékinac (excluant Hervey-Jonction, Lac-aux-Sables et Notre-Dame-du-Montauban, MRC des Chenaux, La Bostonnais, Lac Édouard, La Tuque		
SECTEUR 2		
Poste 4 M. Jean-Denis Toupin Administrateur En poste depuis 2008 1281, Oscar Masson Trois-Rivières Tél. : 819-373-0130	**Poste 5** M. Clovis Paquin Administrateur En poste depuis 2015 160, rue des Braconniers St-Étienne des Grès Tél. : 819-535-2463	
MRC de Maskinongé, Trois-Rivières, Shawinigan		
SECTEUR 3		
Poste 6 M. André Saulnier Administrateur En poste depuis 2014 53 H, chemin Lavaltrie Lavaltrie Tél. : 450-368-1387	**Poste 7** M. Guillaume Goyette 3e membre de l'exécutif En poste depuis 2014 36, Route 341 St-Roch-de-l'Achigan Tél. : 450-938-4143	
MRC D'Autray, MRC de Joliette, MRC de l'Assomption, MRC de Matawini, MRC de Montcalm et MRC les Moulins		

LES RÉUNIONS DU CONSEIL D'ADMINISTRATION EN 2021

Réunions	Date	Dominic Boudreault	François Douville	Guillaume Goyette	Laurier Mongrain	Clovis Paquin	Léo-Paul Quintal	André Saulnier	Jean-Denis Toupin
Conseil d'administration	6 juillet 2021	P	P	P	P	P	A	P	P
Conseil d'administration	31 août 2021	A	P	A	P	P	A	P	P
AGA du Plan conjoint	31 août 2021	A	P	A	P	P	A	P	P
AGA du Membres	31 août 2021	A	P	A	P	P	A	P	P
AGA FPFQ	30 septembre 2021				P				
Conseil d'administration	18 octobre 2021	A	P	P	P	P		P	P
Conseil d'administration	6 décembre 2021	A	P	A	P	P		P	P
Nombre de convocation aux réunions		**6**	**6**	**6**	**7**	**6**	**4**	**6**	**6**
Taux de présence aux réunions (%)		**17**	**100**	**33**	**100**	**100**	**0**	**100**	**100**

P = Présent A = Absent

1 = rencontre par courriel 2 = rencontre par vidéoconférence

ACTIVITÉS, RESPONSABILITÉS ET REPRÉSENTATION

La philosophie de l'organisation a toujours été d'être présente où la forêt pouvait être un sujet de discussion afin de défendre et de protéger les intérêts des producteurs. À cet effet, le Syndicat est demeuré actif, que ce soit avec les élus ou encore les employés, selon les dossiers traités. Le conseil d'administration voit principalement à :

- Administrer le Plan conjoint et la direction générale du Syndicat;
- Défendre et protéger les intérêts des producteurs;
- Gérer la restructuration du Syndicat;
- Émettre les contingents, gérer l'inventaire et les livraisons de bois;
- Négocier les conditions de mise en marché pour les producteurs;
- Déterminer les prix aux producteurs;
- Traiter les différents dossiers relevant de la mise en marché;
- La gestion de la convention de transport de bois avec ses transporteurs;
- Analyser les différentes améliorations favorisant la mise en marché du bois, par les producteurs, tout en augmentant leurs conditions;
- Effectuer le suivi des décisions et des résolutions prises par l'assemblée générale annuelle;
- Soumettre le rapport financier et le rapport d'activités aux producteurs lors des assemblées;
- Accepter les nouveaux membres du Syndicat;
- Gérer le transfert de connaissances aux producteurs par le biais du Fonds d'information, de recherche et de développement de la forêt privée mauricienne;
- Représenter et défendre les intérêts des propriétaires forestiers au niveau régional et provincial dans une multitude de dossiers;

- Représenter les producteurs au sein de différents organismes, dont la Fédération des producteurs forestiers du Québec (FPFQ), l'Union des producteurs agricoles (UPA), Agence régionale de mise en valeur des forêts privées, etc.;
- Présenter à la RMAAQ, la révision quinquennale du Plan conjoint du Syndicat.

Cette implication nécessite beaucoup d'énergie et de temps, mais ce choix politique demeure essentiel dans les nouveaux concepts d'activités multiples en forêt par une gestion intégrée des ressources du milieu forestier et de développement durable. Toutefois, la participation à ces organismes doit contribuer au développement, à la sauvegarde et à la protection des intérêts des propriétaires.

LE PERSONNEL

Vous pouvez rejoindre le personnel du Syndicat en téléphonant au bureau et en composant le poste qui leur est assigné. Vous trouverez ci-dessous, la liste du personnel en date du 1er avril 2022.

Caouette Nicolas, poste 232 ncaouette@spbois.qc.ca	Technicien forestier au service de l'aménagement
Frigon Éric, poste 227 efrigon@spbois.qc.ca	Ingénieur forestier au service de l'aménagement,
Gagnon Lupien Frédérique, poste 224 fgagnonlupien@spbois.qc.ca	Ingénieure forestière au service de l'aménagement, Services acéricoles, agroforesterie et PFNL
Gignac Martine, poste 240 mgignac@spbois.qc.ca	Secrétaire et mise en marché Reconnaissance du producteur forestier
Leblond Ghislain, poste 241 gleblond@spbois.qc.ca	Directeur et ingénieur forestier Reconnaissance du producteur forestier
Lupien Patrick, poste 223 plupien@spbois.qc.ca	Ingénieur forestier au service de l'aménagement Fonds d'information, recherche, développement Coordonnateur de la Filière mycologique de la Mauricie
Provencher Danielle, poste 242 dprovencher@spbois.qc.ca	Comptabilité et paiement
Trudel Gilles, poste 230 gtrudel@spbois.qc.ca	Technicien forestier au service de l'aménagement

LA MISE EN MARCHÉ

Évolution de la mise en marché

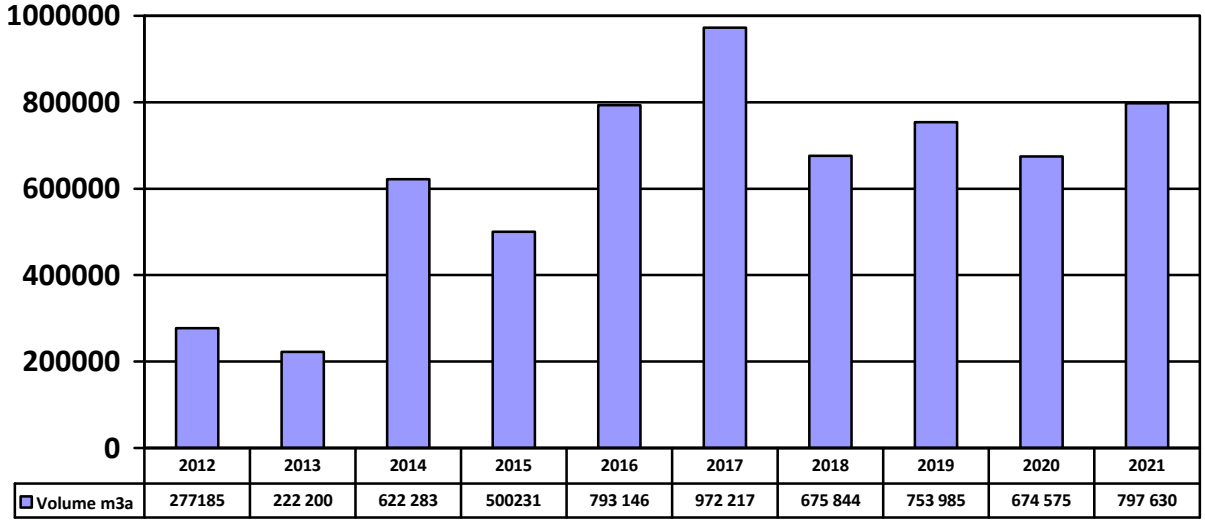

	2012	2013	2014	2015	2016	2017	2018	2019	2020	2021
Volume m3a	277185	222 200	622 283	500231	793 146	972 217	675 844	753 985	674 575	797 630

m³a = mètre cube apparent

Nombre de producteurs actifs

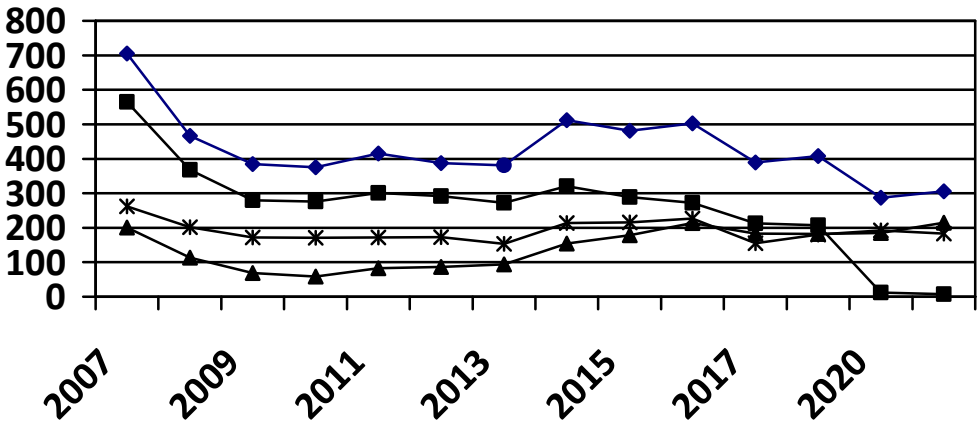

	2007	2008	2009	2010	2011	2012	2013	2014	2015	2016	2017	2018	2020	2021
Total	705	466	385	375	415	387	381	512	481	503	389	408	287	306
Pâtes et papiers	565	368	280	276	301	292	272	321	289	272	213	207	12	7
Sciage et déroulage	201	113	69	59	83	86	94	154	178	214	183	182	185	215
Panneaux et autres	262	202	172	171	172	173	153	214	216	227	155	180	192	183

Production du bois par municipalité régionale de comté (MRC) en pourcentage

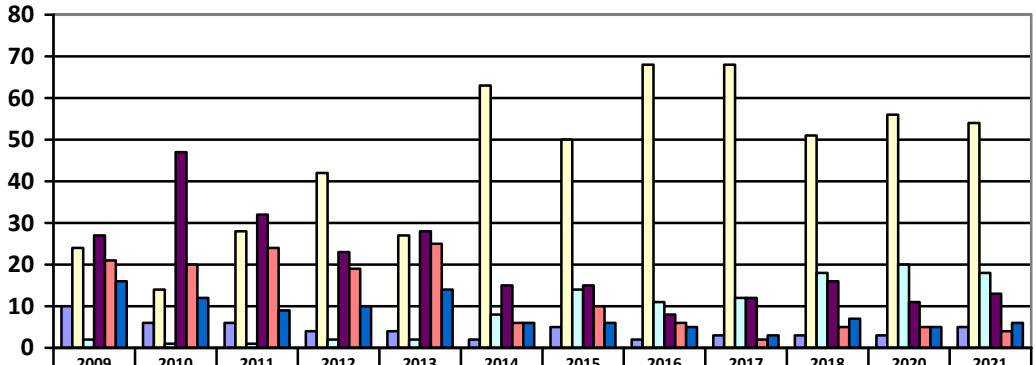

	2009	2010	2011	2012	2013	2014	2015	2016	2017	2018	2020	2021
Trois-Rivières / Shawinigan	10	6	6	4	4	2	5	2	3	3	3	5
La Tuque	24	14	28	42	27	63	50	68	68	51	56	54
Lanaudière	2	1	1	2	2	8	14	11	12	18	20	18
Mékinac	27	47	32	23	28	15	15	8	12	16	11	13
Maskinongé	21	20	24	19	25	6	10	6	2	5	5	4
Des Chenaux	16	12	9	10	14	6	6	5	3	7	5	6

ÉVOLUTION DES LIVRAISONS PAR GROUPE D'ESSENCES ET PAR TYPE D'UTILISATION

Groupe d'essences	Utilisations	2016	2017	2018	2019	2020	2021
Sapin-épinette 47"	Pâtes et papiers	28 411	23 320	19 578	3 015	0	0
	Sciage	561 994	747 696	427 482	533 670	457 248	562 811
Autres résineux	Pâtes et papiers	7 388	6 185	4 602	3 034	1 353	210
	Panneaux	16 547	15 987	22 824	22 641	15 287	6 495
	Métallurgie et autres utilisations	126	0	3 089	13 946	12 780	15 028
	Sciage	20 199	25 547	26 427	40 694	46 585	39 774
Feuillus durs	Pâtes et papiers	37 656	14 500	10 619	241	5 471	958
	Métallurgie et autres utilisations	34 752	53 816	73 576	60 009	68 859	94 579
	Sciage et déroulage	18 135	8 969	24 973	8 286	6 834	11 299
Peupliers	Pâtes et papiers	2 439	2 072	1 540	802	372	106
	Panneaux et autres utilisations	64 746	73 560	60 245	66 043	58 379	63 450
	Sciage et déroulage	753	565	889	1 604	1 407	2 920
Total	**Toutes utilisations**	**793 146**	**972 217**	**675 844**	**753 985**	**674 575**	**797 630**

Groupe essences	2016		2017		2018		2019		2020		2021	
	m³a	%	m³a	%	m³a	%	m³a	%	m³a	%	m³a	%
Sapin-épinette	590 405	74	771 016	79	447 060	66	536 685	71	457 248	68	562 811	71
Autres résineux	44 260	6	47 719	5	56 942	9	80 315	11	76 005	11	61 507	8
Feuillus durs	90 543	11	77 285	8	109 168	16	68 536	9	81 164	12	106 836	14
Peupliers	67 938	9	76 197	8	62 674	9	68 449	9	60 158	9	66 476	8
Total	**793 146**		**972 217**		**675 844**		**753 985**		**674 575**		**797 630**	

PRIX NETS AUX PRODUCTEURS DANS LES MARCHÉS DE PÂTES ET PAPIERS, PANNEAUX ET MÉTALLURGIES SECTEUR MAURICIE INCLUANT ST-DIDACE											
Essence	**Unité de mesure**	**2013**	**2014**	**2015**	**2016**	**2017**	**2018**	**2019**	**2020**	**2021 P**	**2022 P**
Sapin-épinette	$/cd	104	107	110,26	110,26	109,90	107	107	---	---	---
Pruche et pin blanc	$/cd	76	81,62	78	81,26	81,26	78	78	---	---	---
Feuillus mélangés	$/tmv	40	46,45	44	46	45	45	47,56	49,00	45,00	45,00
Peuplier/ Bouleau (longueur)	$/tmv	31,50	32,60	31,50	31,50	31,50	31,50	34,10	36,10	33,00	33,00
Peuplier (tronçonné)	$/tmv	37,50	38,60	37,50	37,50	37,50	37,50	40,10	40,10	37,00	37,00
Résineux (tronçonné)	$/tmv	29	35,00	35,00	35,00	36,30	32,00	35,71	35,40	32,00	32,00

P : Prix provisoire

PRIX NETS AUX PRODUCTEURS DANS LES MARCHÉS DE PÂTES ET PAPIERS, PANNEAUX ET MÉTALLURGIES SECTEUR LANAUDIÈRE EXCLUANT ST-DIDACE										
Essence	**Unité de mesure**	**2014**	**2015**	**2016**	**2017**	**2018**	**2019**	**2020**	**2021 P**	**2022P**
Sapin-épinette	$/cd	101,79	105,05	105,05	104,69	101,79	101,79	---	---	---
Pruche	$/cd	74,45	72,00	75,26	75,26	72,00	72,00	---	---	---
Feuillus mélangés	$/tmv	45,45	44,00	46,00	45,00	45,00	47,56	49,00	45,00	45,00
Peuplier (longueur)	$/tmv	27,10	26,00	28,00	29,00	26,00	30,02	31,10	28,00	28,00
Peuplier (tronçonné)	$/tmv	31,10	30,00	32,00	33,00	30,00	34,02	35,10	32,00	32,00
Résineux (tronçonné)	$/tmv	32,00	32,00	32,00	30,70	29,00	30,85	33,10	29,00	29,00

P : Prix provisoire

AMÉNAGEMENT FORESTIER

Travaux subventionnés par le Programme d'aide à la mise en valeur des forêts privées.

	2015	2016	2017	2018	2019	2020	2021
Préparation de terrain	32,2 ha	27,5 ha	65 ha	62 ha	21 ha	49 ha	36 ha
Mise en terre (# de plants)	203 831 plts	83 165 plts	77 529 plts	200 203 plts	99 373 plts	81 452 plts	113 425 plts
Entretien plantation	182,1 ha	115 ha	193 ha	138 ha	193 ha	176 ha	97 ha
Traitement non commercial	75,3 ha	55,2 ha	67 ha	19 ha	34 ha	113 ha	98 ha
Traitement intermédiaire	1,2 ha	0	0	0	0	0	0
Traitement commercial	86,1 ha	24,1 ha	338 ha	393 ha	144 ha	536 ha	602 ha

LE FONDS D'INFORMATION DE RECHERCHE ET DE DÉVELOPPEMENT

Quatorze formations regroupant 94 participants ont été dispensées en 2021.

Douze entrepreneurs forestiers étaient accrédités sur le territoire du Syndicat en 2021. Il est à noter que les entrepreneurs inscrits s'engagent à respecter les lois et les règlements en lien avec les travaux forestiers en forêt privée et à respecter un code de saines pratiques forestières.

Vingt-six commerçants offraient des rabais aux membres du SPBM en 2021. Les rabais varient de 5 à 45 % sur des articles pouvant servir aux propriétaires actifs dans leur boisé. La preuve que le propriétaire est membre doit être présentée lors de l'achat et vous retrouvez celle-ci sur le dessus de votre journal Forêts Nouvelles.

LA FILIÈRE MYCOLOGIQUE DE LA MAURICIE

Caractérisation sensorielle des champignons forestiers du Québec dans une perspective d'usage culinaire

La Filière mycologique de la Mauricie et le GastronomiQc Lab ont démarré leur collaboration dans le cadre du projet de caractérisation culinaire d'une trentaine de champignons forestiers comestibles. Ce projet a reçu un financement de 223 135 $ du ministère de l'Agriculture, des Pêcheries et de l'Alimentation du Québec (MAPAQ) dans le cadre du Volet 1 – Recherche et développement du programme Innov'Action Agroalimentaire, en vertu du Partenariat canadien pour l'agriculture, entente conclue entre les gouvernements du Canada et du Québec. La phase 1 du projet, qui consistait à déterminer la meilleure méthode de stabilisation des champignons pour leur conservation et utilisation tout au long du projet, a donc été initiée.

Développement de la capacité de recherche par évaluation sensorielle en contexte réel en tourisme, hôtellerie et restauration (THR)

La Filière mycologique de la Mauricie s'est associée à un autre projet du GastronomiQc Lab qui vise à mesurer les émotions vécues dans la consommation d'un produit en restaurant en fonction du contexte présent, soit l l'ambiance du restaurant et l'histoire, la méthode de transformation ou la provenance du produit local. Dans le cas présent, les champignons forestiers comestibles serviront à l'étude qui permettra de proposer des concepts et des types de services personnalisés qui favoriseront des expériences positives.

MYCO 2021 – Rendez-vous de la gastronomie forestière

Initiée par la microbrasserie Le temps d'une pinte et la Filière mycologique de la Mauricie, la région a pu profiter en octobre 2021 de la 5e édition du rendez-vous de la gastronomie forestière. L'événement a d'ailleurs été finaliste du 37e Gala Radisson dans la catégorie culturelle et touristique et finaliste dans la catégorie Communication et marketing du Prix excellence en Tourisme 2021.

Année	Nombre de restaurants	Nombre de plats servis	Kg de champignons utilisés	Nombre d'activités mycotouristique	Nombre de participants	Retombées directes totales
2019 (4jrs)	13	2 107	152 Kg	10	222	48 000 $
2020 (11 jrs)	23	4 500	253 Kg	6	67	80 000$
2021 (11 jrs)	25	5 506	225 Kg	3	70	100 500 $

NOTE